

Grève de la faim

La nouvelle proposition de Bernard Rappaz

Le chanvrier se dit prêt à se nourrir si le Valais lui accorde six mois de liberté

Fabian Muhieddine

Bernard Rappaz va mal. Selon son avocat, Aba Neeman, son rythme cardiaque n'est plus que de 45 battements par minute (il oscille entre 60 et 80 pour un individu en bonne santé) et des problèmes de vue ont été objectivement constatés par les médecins. En clair, alors qu'il entame son 89^e jour de grève de la faim, le corps du chanvrier pourrait bien avoir fini de puiser dans ses réserves de graisses et être en train de s'attaquer aux tissus nobles, comme les organes internes et les yeux. Ces dégâts sont irréversibles et souvent mortels.

C'est donc un Bernard Rappaz à bout qui a fait une nouvelle proposition, par la voix de son avocat, hier dans la *Sonntags-Zeitung*. Le chanvrier se dit prêt à cesser sa grève de la faim, à condition que les autorités valaisannes acceptent une interruption de peine de six mois. Si l'accord est accepté, Bernard Rappaz s'engage à purger ensuite normalement le reste de sa peine.

Se remettre en état

La proposition n'a pas été encore officiellement envoyée à Esther Waeber-Kalbermatten, la conseillère d'Etat en charge du dossier. «J'attends que les médecins déposent officiellement leur recours au Tribunal fédéral (TF) contre l'ordre qu'ils ont reçu de nourrir mon client de force, explique l'avocat Aba Neeman. Sinon, l'Etat valaisan risque de me répondre, comme le TF, qu'ils peuvent encore changer d'avis.» Mais l'argumentaire pour l'interruption de peine est déjà prêt: «Bernard Rappaz doit se remettre en état après sa grève de la faim. Il est aussi très inquiet pour ses affaires personnelles, qui devront être démenagées après la vente de sa ferme.



Bernard Rappaz aimerait se préparer pour son prochain procès, qui s'ouvre le 3 décembre. L. DE SENARCLENS

«La justice a tout intérêt à ce qu'il puisse assister à son prochain procès comme un acteur à part entière, en pleine possession de ses moyens physiques et psychiques»

Jean-Charles Rielle
Médecin et conseiller national socialiste genevois

Et, finalement, il voudrait se préparer pour son prochain procès, qui commence le 3 décembre.»

Trois arguments parfaitement recevables pour Jean-Charles Rielle, médecin et conseiller national (PS/GE), qui soutient le chanvrier. «Bernard Rappaz a effectivement le droit d'aller s'occuper de sa ferme, de ce qui a été son lieu de vie depuis trente ans, commente-il. Et la justice a tout intérêt à ce qu'il puisse assister à son prochain procès, comme un acteur à part entière, en pleine possession de ses moyens physiques et psychiques.» Le socialiste genevois estime même que cette sortie de crise serait honorable pour la justice valaisanne: «Les autorités peuvent parfaitement s'en accommoder. L'inverse signifierait le pousser vers l'irréversible, l'obliger à l'extrême pour ne pas perdre la face.»

Tiendra-t-il parole?

Il reste plusieurs questions: où Bernard Rappaz pourrait-il passer les six mois d'interruption de peine et, surtout, tiendra-t-il parole? «Ce n'est pas un arrêt domiciliaire, il pourrait donc habiter où il le sou-

haite», relève Aba Neeman avant de reconnaître: «Il n'y a que sa parole, ce n'est qu'une promesse.» Or, le chanvrier s'est déjà dédit à plusieurs reprises. Par exemple, il a commencé cette grève de la faim pour dénoncer une peine trop sévère et avait promis qu'il accepterait la décision du Grand Conseil valaisan. La décision est tombée la semaine dernière: les députés refusent de le gracier. Et, du coup, Bernard Rappaz décide de changer les règles du jeu.

Cette nouvelle promesse suffira-t-elle à convaincre en Valais? «La justice ne lui demande pas de faire des propositions mais de purger sa peine, tranche le député suppléant Philippe Nantermod (PLR/VS). En Suisse, il n'existe pas de peine à la carte. Bernard Rappaz doit arrêter de croire qu'il fixe les règles du jeu et se plier à la volonté de l'Etat.» Pas sûr que les autorités valaisannes soient beaucoup plus conciliantes...



Lire l'éditorial en page une: «Rappaz a perdu la bataille»